



DÉLIBÉRATION N° 2021.00068/2021 du 25 octobre 2021
(valant Décision Modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2021) relative
à des virements de crédits dans le budget principal de l'exercice 2021

En sa séance du 25 octobre 2021 à 08 heures 00, convoquée par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. Erick FANIU, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le budget principal de l'exercice 2021 de la Commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 5/2021 du 12 mars 2021, adoptant le budget principal de l'exercice 2021 ;
- Vu** les nécessités budgétaires et de service ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Des annulations et des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2021, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE		Libellé	Dépenses		Recettes	
Art.	Fonct°		en -	en +	en -	en +
011		Charges à caractère général		402 800 000		
606 11	811	Eau et assainissement		1 000 000		
606 12	01	Electricité		6 000 000		
606 22	821	Carburants		6 000 000		
606 281	810	Autres fournitures non stockées		5 000 000		
606 282	213	Autres fournitures non stockées /		350 000 000		
606 311	821	Fournitures d'entretiens / véhicules		5 000 000		
606 312	810	Fournitures d'entretiens / bâtiments		3 000 000		
606 32	810	Petit équipement		1 500 000		
606 33	822	Fournitures de voirie		500 000		
606 36	821	Vêtement de travail		1 000 000		
606 4	020	Fournitures administratives		1 000 000		
606 7	213	Fournitures scolaires		800 000		
613 2	01	Locations immobilières		1 000 000		
615 51	821	Matériel roulant		2 500 000		
615 58	810	Autres biens mobiliers		1 500 000		
615 6	020	Maintenance		3 000 000		
616	821	Primes d'assurances		1 000 000		
617	822	Etudes et recherches		5 000 000		
618 4	113	Versement/Organisme de format°		1 000 000		
623 2	024	Fêtes et cérémonies		1 000 000		
623 7	020	Publications		500 000		
624 11	01	Transports de biens		1 000 000		
624 12	213	Transports de biens / travaux en régie		1 000 000		
624 7	01	Transports collectifs		500 000		
626 1	020	Frais d'affranchissement		1 000 000		
626 2	020	Frais de télécommunication		2 000 000		
65		Autres charges de gestion courante		100 000		
653 2	021	Frais de mission / élus		100 000		
67		Charges exceptionnelles		9 000 000		
673	01	Titres annulés/Exercices antérieurs		1 000 000		
674 41	811	Subvention aux budgets annexes		8 000 000		
022	01	Dépenses imprévues		5 116 525		
74		Dotations et participations			10 100 000	
748 38	01	Autres			10 100 000	
042		Opération d'ordre de Section à				427 116 525
722	213	Immobilisation corporelles				427 116 525
TOTAL				417 016 525	10 100 000	427 116 525
- ou +				417 016 525		417 016 525

REÇU EN PREFECTURE
le 27/10/2021
Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200015055-20211025-D68_HUH2021

SECTION D'INVESTISSEMENT :

N° Prog.	Art.	Fonct°	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +		
003	Construction du groupe scolaire de FITII			482 116 525	55 000 000	en -REÇU EN PREFECTURE le 27/10/2021 Application agréée E-legalite.com 99_DE-987-200015055-20211025-D68_HUH2021	
	2031	213	Frais d'études		55 000 000		
	2313	213	Constructions	482 116 525			
040	Opération d'ordre à l'Interieure dela Section				427 116 525		
	21312	213	Bâtiments scolaires		427 116 525		
041	Opération d'ordre à l'interieure de la Section d'investissement				49 532 588		49 532 588
	2313	021	Constructions		1 337 355		
		213			48 195 233		
	2031	021	Frais d'études				1 337 355
		213					48 083 660
	2033	213	Frais d'insertion				111 573
	TOTAL				482 116 525	531 649 113	
- ou +				49 532 588		49 532 588	

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire, le comptable et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

24 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (Maire), Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au maire), M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au maire), Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème Adjointe au Maire), M. Antonio MALATESTTE (4ème Adjoint au Maire), Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire), Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjointe au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de FARE), M. Jacques ROURA-ARUTAHU (Maire délégué de FITII), M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva), M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii), M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare), M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu), Mme Tehani TIATIA ÉPSE LY (Conseillère municipale de Haapu), M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de PAREA), Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER (Maire délégué de Faie), Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva), Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire délégué de Tefarerii), M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Conseillère municipale de MAROE), Mme Tepora RAI ÉPSE TEPOU (Conseillère municipale de Maroe), M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea)

5 membres ont donné pouvoir :

M. Bruno TAAROAMEA (6ème Adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU, Mme Dorida VAIHO ÉPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, M. Timiona Eryan TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva) donne pouvoir à M. Ronald CHEOU, Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii) donne pouvoir à M. Jean-Marie TEMAURI, M. Gaéton MOU SIN (Conseiller municipal de FITII) donne pouvoir à Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA

0 membres sont absents :

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

REÇU EN PREFECTURE

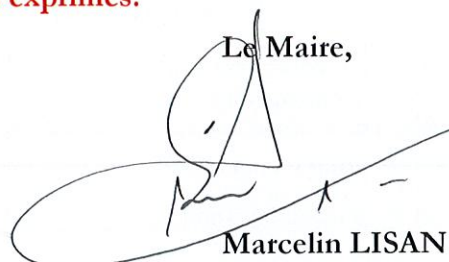
le 27/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200015055-20211025-D68_HUH2021

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,


Marcelin LISAN

